

Conseil municipal | Séance du 26 juin 2025

Extrait du registre des délibérations

Délibération n°2025-06-26-34 | Sensibilisation des usagers au rôle des commerces de proximité - Journée nationale des commerces de proximité (JNCP) - Soutien à l'UCA SER
Sur le rapport de Monsieur Le Cousin Pascal

Nombre de conseiller·es en exercice : 35

Nombre de conseiller·es présent·es à l'ouverture de la séance : 28

Date de convocation : 20 juin 2025

L'An deux mille vingt-cinq, le 26 juin, à 18h30, le Conseil municipal légalement convoqué s'est réuni à la mairie en séance publique, sous la présidence de Monsieur Joachim Moyses, Maire.

Etaient présent·es :

Monsieur Joachim Moyses, Madame Anne-Emilie Ravache, Monsieur Pascal Le Cousin, Madame Léa Pawelski, Madame Murielle Mour, Monsieur David Fontaine, Madame Nicole Auvray, Monsieur Didier Quint, Madame Catherine Olivier, Monsieur Gabriel Moba M'Builu, Monsieur Ahmed Akkari, Monsieur Dominique Grévrard, Madame Marie-Pierre Rodriguez, Madame Florence Boucard, Madame Laëtitia Le Behec, Monsieur Mathieu Vilela, Monsieur Grégory Leconte, Madame Aube Grandfond-Cassius, Madame Juliette Biville, Madame Carolanne Langlois, Monsieur Johan Quérue, Madame Alia Cheikh, Monsieur Brahim Charafi, Madame Noura Hamiche, Monsieur Serge Gouet, Monsieur Fabien Leseigneur, Madame Thérèse-Marie Ramarosan, Monsieur Hubert Wulfranc.

Etaient excusé·es avec pouvoir :

Monsieur Francis Schilliger donne pouvoir à Madame Carolanne Langlois, Monsieur Edouard Bénard donne pouvoir à Monsieur Hubert Wulfranc, Madame Najia Atif donne pouvoir à Monsieur Didier Quint, Monsieur José Gonçalves donne pouvoir à Monsieur Pascal Le Cousin, Madame Lise Lambert donne pouvoir à Monsieur Johan Quérue, Madame Karine Pégion donne pouvoir à Madame Nicole Auvray.

Etaient excusé·es :

Madame Virginie Safe.

Secrétaire de séance :

Monsieur David Fontaine

Exposé des motifs :

Tous les ans, l'association JNCP en partenariat avec la Chambre du commerce et de l'industrie organise la Journée nationale des commerces de proximité (JNCP). La JNCP est l'occasion de promouvoir, indépendamment de toute opération mercantile, les valeurs du commerce de proximité par la mise en lumière des savoir-faire des commerçants et artisans auprès de la population et de lui rappeler tout le bénéfice social induit directement par les activités de commerces de la commune. La manifestation permet également aux villes de concourir pour l'obtention du label national « Commerce et artisanat dans la Ville » sur le principe d'obtention de sourires et de prix par catégories.

Compte-tenu de ces éléments d'informations, il est proposé d'adopter la délibération suivante :

Le Conseil municipal,

Vu :

- Le Code général des collectivités territoriales,
- Le Code général de la propriété des personnes publiques,

Considérant :

- L'intérêt public de la Journée nationale des commerces de proximité,
- La contribution de la JNCP au maintien de la vitalité et de l'attractivité du pôle commercial du centre ancien,
- La participation de la Ville au label national « Commerce et Artisanat dans la Ville »,

Décide :

- D'autoriser Monsieur le maire à soutenir l'UCA SER dans l'organisation de la JNCP, à procéder à l'inscription de la Ville pour la participation à la JNCP et à mettre à disposition du matériel à l'UCA SER ainsi qu'à ses partenaires.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal adopte à l'Unanimité la délibération, par 34 votes pour.

Pour extrait conforme

Monsieur Joachim Moyses

Maire

Monsieur David Fontaine

Secrétaire de séance

Accusé certifié exécutoire

Réception en préfecture : 27/06/2025

Identifiant de télétransmission : 76-217605757-20250626-lmc139424-DE-1-1

Affiché ou notifié le 30 juin 2025